

**PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025**

Convocation du : 2 décembre 2025

Date de publication : 2 décembre 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice : 12
- Présents : 10
- Votants : 12

Présents : Mme ARROUET Catherine, Mme BAUDART Marie-Édith, Mr AUBOURG Yves, Mr CHOPART Frédéric, Mme MENARD Joy, Mr. MARECAL David, Mme SAUVAGE Sophie, Mr. DOREE Claude, Mr. AGASSE Mickaël.

Absents excusés : Mme DUBOIS Virginie (pouvoir à Mr MARECAL), Mr QUIBEL Benjamin (pouvoir à Mr AGASSE Mickaël).

Absents

Secrétaire de séance : Mr CHOPART Frédéric

**Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote du budget primitif 2026.

Montants ouverts au budget de l'exercice 2025 en tenant compte de la décision budgétaire modificative n°1 du Maire :

Chapitre 20 : 3612 €

Chapitre 21 : 42 847.44 €

Chapitre 23 : 10 000 €

Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante :

Chapitre 20 : 3612 X 25% = 903 €

Chapitre 21 : 42 847.44 X 25% = 10 711.86 €

Chapitre 23 : 10 000 X 25% = 2 500 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2026.

#### **Annule et remplace la délibération 20062024-01-Révision des tarifs municipaux**

Mr le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie nous demande d'ajouter les informations suivantes sur la délibération prise le 20 juin 2024, concernant la révision des tarifs municipaux :

- Tarif de l'Animation communale Atelier Dessin Peinture : 94 €/an
- D'autoriser le régisseur de recettes à encaisser des sommes qui seraient payées en plusieurs fois.
- D'autoriser le régisseur de recettes à encaisser les paiements concernant le transport des aînés qui utilise la navette communale pour effectuer leurs courses hebdomadaires.
- D'autoriser le régisseur de recettes à encaisser les paiements concernant la participation financière des aînés de Moulineaux dans le cadre du voyage annuel.

Proposition acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

#### **Questions et informations diverses**

Mr LE GOFF :

- Le projet de construction sur la friche de l'ancienne entreprise LEVITRE, est à ce jour à l'arrêt suite au PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation), qui est pris en compte dans le PLU et rendant par conséquent ce projet non viable. Nous sommes en attente de différentes possibilités qui pourraient se concrétisées avec cependant la prise en compte des OAP du PLU.

Mme ARROUET :

- Le journal Les Sources de Moulineaux paraîtra après les voeux du Maire.

Mr DOREE :

- Le trail Robert le Diable qui se déroulera le 8 mars 2026. Les inscriptions ont été ouvertes le 8 décembre et comptent déjà de nombreux inscrits.

Mr CHOPART :

- La distribution des colis de Noël aura lieu en Mairie le 18 décembre.
- Réfection des lettres du Monuments aux Morts : Mr Le Goff informe qu'elles seront repeintes par l'Association Moulineaux Mon Village.

Fin de séance 18h45

